

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 07 - 07

Séance du 3 juillet 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON.

**DONATION
A LA COMMUNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,
MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE
SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

**AQUARELLE
SUR PAPIER**

Etaient représentés :

**MONSIEUR
KEIKO TANABE**

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Andrée SAMAT), Messieurs Antoine BAGNO (procuration à
Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Pierre LE VAN DA
(procuration à Monsieur Louis FERRARA),

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO (procuration à
Madame Sabine GIACALONE).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180703-DELIB20180707-
DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la donation faite à la Commune par Monsieur Keiko TANABÉ, Artiste peintre, d'une aquarelle sur papier, Dimensions 31 x 41 cm, intitulée « *les peintres (Port d'Alon)* », pour une valeur estimée à 800 €.



Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède

Décide d'accepter la donation faite à la Commune par Monsieur Keiko TANABÉ, Artiste peintre, d'une aquarelle sur papier, Dimensions 31 x 41 cm, intitulée « *les peintres (Port d'Alon)* », pour une valeur estimée à 800 €.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant, formalisant ladite donation.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY